

**REDACTION**  
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 14, près du  
théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)

**Bureau administratif**  
Rue de Béthune, 27, à Lille

**PRIX DES ADONNEMENTS :**  
Roubaix-Tourcoing :  
Trais mois : 4 fr. 50 — Un an : 10 fr.  
Nord et Départements limitrophes :  
Trais mois : 5 francs — Un an : 10 francs  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque  
mois et sont payables d'avance

# L'AVANTAGE

## DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

**PRIX DES ANNONCES :**  
ANNONCES . . . . . 0 fr. 85 la ligne  
RECLAMES . . . . . 0 fr. 80  
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75  
LOCALES . . . . . 1 fr. »

Les annonces sont reçues aux bureaux  
de Journal, 27, rue de Béthune, à Lille,  
à Paris, dans nos bureaux, 80, rue Taubert

**TÉLÉPHONE**  
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

## Les Fêtes de Dunkerque à la gloire de J.-B. Trystram

### La Crise Ministérielle. — Les Fêtes de Lille

#### LE PROJET DRON

La crise de l'apprentissage provient du développement du machinisme, de la division du travail et surtout du fait que, même s'il la pouvait, beaucoup de patrons hésiteraient à faire des apprentis, dans le crainte de voir déboucher, les élèves qu'ils auraient formés. Il n'y a en effet, dans notre législation, aucune disposition à ce sujet et un patron qui voudrait sérieusement s'occuper de ses apprentis, ne pourrait réclamer des dommages-intérêts à celui qui viendrait les lui souffler. La famille de l'enfant, de son côté, est souvent opposée à l'apprentissage car elle veut que celui-ci lui rapporte le plus vite possible une petite somme ; l'ouvrier enfin lui-même se défie de l'apprenti, il voit en lui le concurrent de demain et il met, la plupart du temps, bien peu de bonne volonté, à remplir le rôle qui lui revient dans son instruction professionnelle.

A cette situation, dont la prolongation ne manquera pas de devenir désastreuse pour notre production nationale, on a proposé trois modes de remède. Le premier, c'est le rétablissement du contrat d'apprentissage ; l'idée part d'un bon naturel, mais les raisons que nous venons de rappeler, sont de nature à montrer son peu d'efficacité ; le second consiste dans l'organisation de l'apprentissage corporatif par les associations patronales. Nous aurons à revenir quelques jours à ce projet, à priori, nous n'avons pas à être partisan du projet exposé, en avril 1909, au Congrès du Commerce et de l'Industrie, à Paris.

Tout ce que le Commerce aurait le pouvoir de constituer, dans chaque circonscription, d'un système de corporations d'apprentissage que la région comprendrait de spécialités différentes ; des taxes spéciales seraient perçues sur tous les commerçants et industriels pour assurer la création et l'entretien des corporations d'apprentissage. Nous craignons que les intéressés n'acceptent pas sans protestation les charges nouvelles dont on voudrait frapper la production, surtout après la cotisation que le loi du 5 avril 1910 vient de leur imposer pour la constitution des retraites ouvrières ; et puis, pour dire toute notre pensée, nous ne voyons pas les membres des Chambres de Commerce, notables industriels et commerçants, déjà absorbés par les mille soucis de la direction de leurs affaires, chargés de multiples détails d'organisation, d'établissement et de surveillance des cours à créer dans leur circonscription.

Le troisième remède consiste dans la création d'un enseignement professionnel complet avec adjonction de cours de perfectionnement. M. Dron vient de déposer au sujet de ces derniers une très intéressante proposition.

La base du système serait l'obligation, pour tous les chefs d'établissements industriels et commerciaux, de déclarer, à la Mairie, les noms et adresses des jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans qu'ils emploient. Des cours professionnels seraient organisés pour eux et ceux-là seuls pourraient être embauchés qui les suivraient. C'est donc

le système de l'obligation ; des mesures répressives seraient prises pour empêcher les fuites.

Ces cours seraient organisés par un Comité local composé de membres élus du Maire et de divers fonctionnaires et connaissances techniques certifiées. Les patrons, les ouvriers, le Conseil municipal s'y trouveraient représentés. Au chef-lieu du département se trouverait un Comité départemental comprenant l'inspecteur général de l'enseignement technique, l'inspecteur divisionnaire du travail, des conseillers généraux, des maires, des directeurs de cours locaux élus par leurs collègues.

Le Comité local élaborerait les programmes des cours industriels et commerciaux, à ériger dans le commune au d'inspirant, dans la limite du possible, d'un programme-type préparé par le Conseil supérieur de l'enseignement technique. A la fin de chaque année scolaire, il adresserait un rapport au Comité départemental d'apprentissage ; ce dernier synthétiserait les travaux qui lui seraient envoyés et ferait parvenir, par l'intermédiaire du préfet, au Ministère du Commerce, un rapport d'ensemble.

Les communes seraient tenues de mettre à la disposition des intéressés les locaux, le matériel et le personnel nécessaires au fonctionnement du service ; les dépenses nécessaires à la création et à l'entretien seraient réparties entre la commune et l'Etat ; les frais d'entretien des bâtiments, ceux de chauffage, d'éclairage, de propreté seraient à la charge de la commune ; le traitement des professeurs, l'outillage indispensable, et le salaire bien réduit puisqu'il s'agit de jeunes ouvriers travaillant à l'atelier, incomberaient pour 1/4 à la commune, pour 1/4 à l'Etat, pour le moitié aux chefs d'entreprise.

Les cours professionnels auraient lieu soit pendant le temps de travail, soit par prélèvement de la moitié de leur durée sur la fin de la journée avec complément de durée égale à prendre après le travail. Leur fréquentation serait obligatoire pendant trois ans ; un certificat d'aptitudes professionnelles délivré, après un concours en fin d'année scolaire dispenserait de cette obligation ceux qui en seraient titulaires, les autres devraient continuer, jusqu'à dix-huit ans, à assister aux leçons.

Nolons enfin que la fréquentation de cours professionnels aujourd'hui existants et organisés de façon à satisfaire aux besoins de l'apprentissage, pourrait dispenser de l'obligation de suivre les cours locaux, nous reviendrons sur ce sujet.

La proposition de notre smi Dron pourrait servir de base à une discussion des plus utiles ; une fois de plus il e montrée toute sa complément en cette matière si délicate des questions du travail qui nous préoccupent. Il faut un projet un édifiable ministre du Travail, mais il est représentant du Nord, et nous ne sommes guère habitués à voir les députés et sénateurs du Nord de la France titulaires de ministères. Ah ! si l'était député du Midi !

Louis DUTROY.



LA STATUE DE J.-B. TRYSTRAM

#### INAUGURATION DU MONUMENT TRYSTRAM à Dunkerque

#### Dunkerque en fête et de nombreux orateurs, à l'inauguration du monument J.-B. Trystram, ont célébré la mémoire de ce dernier.

Dunkerque a célébré, hier dimanche, un de ses meilleurs enfants : l'artisan, on peut le dire, de sa prospérité actuelle. Et la ville s'était parée, les habitants s'étaient mis en fête.

Dans toutes les rues, des drapeaux ombrés aux couleurs nationales, flottent au vent. Malheureusement, les festivités furent quelque peu contrariées par le mauvais temps.

**Réception des Sociétés**

Dès les matinées, les trains arrivant à Dunkerque avaient déversé dans la ville des milliers de personnes, accourues de tous les points de la région.

Les Commissaires de la fête recevaient à la gare les Sociétés de Musique et les corps de Sapeurs-Pompiers qui venaient prendre part à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jean-Baptiste Trystram.

A 10 heures et demie, le cortège se forma devant la sous-préfecture. Dans la première voiture, prenaient place MM. Vincent, préfet du Nord ; Terquem, maire de Dunkerque ; Herbart, président de la Chambre de Commerce ; Vancauwenberghé, président du Conseil Général.

Puis, venaient une dizaine d'autres voitures emportant les autres notabilités et les invités.

Un piquet de gendarmerie ouvre la marche et un autre la ferme.

La musique du 110<sup>e</sup> joue « La Marseillaise » pendant que le cortège se met en marche. Celui-ci se rend au quai de Leughehaere. Sur tout le parcours, la foule est nombreuse, elle forme la haie de chaque côté des voies que l'on traverse. Ici et là, des musiques se font entendre.

Le quai de Leughehaere, le port, les maisons sont brillamment décorés et pavés. Des arcs de triomphe ont été élevés. Sur l'un, on lit : La Chambre de Commerce à J.-B. Trystram.

**Inauguration du Monument**

En face du monument de l'ancien sénateur du Nord, une tribune s'éleva. Elle est déjà presque entièrement occupée lorsqu'arrivent les autorités et notabilités qui prennent place. Beaucoup de dames.

M. le Préfet présida ayant à ses côtés M. Jean Trystram, sénateur, fils de celui dont on fête la mémoire, et respectés ; M. Maxime Lecomte, vice-président du Sénat ; Mme Jean Trystram. Les membres de la famille Trystram sont présents.

Citons, au hasard du souvenir, les personnalités qui ont tenu à apporter leur tribut d'hommage :

MM. Vancauwenberghé, président du Comité général ; Terquem, maire de Dunkerque ; Herbart, président de la Chambre de Commerce ; Chartréand, directeur au pu-

#### LA CRISE MINISTÉRIELLE

#### Le Président de la République chez M. Monis

Le Président de la République, arrivé hier matin à dix heures à Paris, est venu au ministère de l'Intérieur à onze heures moins dix pour voir M. Monis. L'entretien entre M. Fallières et le Président du Conseil démissionnaire dura environ vingt minutes.

En quittant la place Beauvau, M. Fallières est allé à l'Elysée, où il trouva M. Antonin Dubois, président du Sénat, qui avait pris, selon l'usage, de venir le voir pour commencer la série des consultations en vue de la solution de la crise.

Le Président de la République a également évoqué M. Henri Brisson, président de la Chambre, avec qui il a pris rendez-vous pour ce soir dix heures.

Dans l'après-midi se fit M. Fallières à assister au Grand-Pris de Longchamp.

#### Les Ministres démissionnaires confèrent

Après la visite du chef de l'Etat, M. Monis a reçu séparément plusieurs de ses collègues ; MM. Caillaux, Paul-Boncour, Pams et Maslès. Ces deux derniers, qui accompagnèrent M. Fallières à Rouen, sont venus signer leur démission qu'ils n'avaient pu obtenir en même temps que leurs collègues.

(Voyez d'autre part les bruits de spéculations et les appréciations de la presse.)

#### Le nom de M. Caillaux mis en avant

Les rumeurs s'aggravent de l'extérieur.

nielle des Travaux publics ; Rigout, sénateur du Pas-de-Calais ; Berxet Huyet, Auguste Follé, sénateurs du Nord ; l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck ; Davesne, député d'Yvesmes.

MM. Nicolaï, représentant le ministère du Commerce ; le général Planey, gouverneur de Dunkerque ; Allain, secrétaire général de la préfecture du Nord ; Brisse, ancien sous-préfet de Dunkerque, préfet du Loiret ; Cher ; Bonhomme, sous-préfet de Dunkerque ; le colonel Chéra, le colonel Bidon, le commandant supérieur des Malilles de la Manche.

MM. de Mendonça, sous-préfet d'Hazebrouck ; Dussoville, président du Tribunal civil de Lille ; Couche, président du Tribunal civil de Dunkerque ; Guelle, président du Tribunal de Dunkerque ; le docteur Ruyssens, adjoint au maire de Dunkerque ; Le Hudson-Krypel, procureur de la République à Dunkerque ; Le Marquant, administrateur en chef de la marine.

MM. Défosse, président du Conseil d'arrondissement de Dunkerque ; Breytus, ingénieur en chef ; Pradol, directeur des Domaines ; le lieutenant-colonel Devienne ; Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord » ; Wauthy, président de la Chambre de Commerce de Douai ; Gœrner, maire de Melo ; Guillain, ancien député.

MM. le capitaine de Frégate Maître ; le receveur des Douanes ; le sous-intendant militaire ; le chef d'état-major ; Demon, conseiller général ; Guillemin, inspecteur principal au chemin de fer du Nord ; le capitaine Lévieux ; le docteur Duriau, chef du service sanitaire ; Arrighi, chef du cabinet du préfet du Nord ; Luseux, commandant de recrutement ; Leroy, chef-adjoint du cabinet du préfet ; le sous-directeur des contributions indirectes ; Menoutriez, secrétaire de la sous-préfecture.

MM. Cheys, ancien sénateur, maire de Bergues ; Lascar, procureur de la République à Hazebrouck ; le général Cougnaud, ancien gouverneur de Dunkerque, ancien président du Comité technique de l'Intendance ; le docteur Essary, directeur de l'hygiène ; Moutenille, vice-président de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Dunkerque ; le commandant Puchaux, des sapeurs-pompiers de Dunkerque ; Teste, percepteur à Hondstocque ; Henry Delecler, ingénieur-constructeur à Dunkerque ; le docteur Dutilleul, médecin-légiste à Lille ; Moeneclay, conseiller général, etc.

Signifions aussi la présence de MM. Félix Desroches, auteur de la statue de J.-B. Trystram, et Hippolyte Lefebvre, l'auteur de l'édifice qui ornait le socle.

M. Dron, vice-président de la Chambre des députés, en ce moment complètement absent, qui devait prononcer un discours, s'était excusé par lettre auprès de M. Jean Trystram.

Au moment où les autorités et notabilités prennent place, le chœur exécute la cantate en l'honneur de J.-B. Trystram, dont M.

lignes honneur pour lui, dit-il, que de retracer devant cette famille Trystram « qu'il estime et qu'il aime » la carrière commerciale de l'homme auquel sa ville reconnaissante veut élever un monument. Et, ce lauréat veut l'énergie et la ténacité de Jean-Baptiste Trystram, d'uno origine modeste, qui s'est fait lui-même.

Membre, vice-président, puis président de la Chambre de Commerce, Jean-Baptiste Trystram s'attacha à la question du port de Dunkerque. Il multiplia sa propagande, ses démarches.

Tous ces efforts, pourrait M. Herbart, allaient aboutir ; c'était aux instances de Jean-Baptiste Trystram. M. de Freycinet, alors ministre



M. TERQUEM, MAIRE DE DUNKERQUE

des Travaux publics, consenti en 1878 le permis de prendre en compte des plans du port de Dunkerque ; ce ne fut pour le président de notre Chambre de Commerce un bonheur pour que celui-ci ne put attendre l'expiration ministère précédent :

« La question du port de Dunkerque, dans les limites de votre ville, depuis cette époque, a été traité par le président de notre Chambre de Commerce un bonheur pour que celui-ci ne put attendre l'expiration ministère précédent :

« A la suite de cette visite, M. de Freycinet fut au Parlement le jour que celui-ci ne put attendre l'expiration ministère précédent :

« L'initiative des travaux projetés pour l'extension de notre établissement maritime, et dont fut voté le 21 juillet 1878 ; elle comprenait la création des bassins actuels avec les quais 1, 2 et 4, la construction de 2 canaux de dessèchement, le creusement du canal de l'île Jeanne.

**Le Cortège**

A 10 heures et demie, le cortège se forma devant la sous-préfecture. Dans la première voiture, prenaient place MM. Vincent, préfet du Nord ; Terquem, maire de Dunkerque ; Herbart, président de la Chambre de Commerce ; Vancauwenberghé, président du Conseil Général.

Puis, venaient une dizaine d'autres voitures emportant les autres notabilités et les invités.

Un piquet de gendarmerie ouvre la marche et un autre la ferme.

La musique du 110<sup>e</sup> joue « La Marseillaise » pendant que le cortège se met en marche. Celui-ci se rend au quai de Leughehaere. Sur tout le parcours, la foule est nombreuse, elle forme la haie de chaque côté des voies que l'on traverse. Ici et là, des musiques se font entendre.

Le quai de Leughehaere, le port, les maisons sont brillamment décorés et pavés. Des arcs de triomphe ont été élevés. Sur l'un, on lit : La Chambre de Commerce à J.-B. Trystram.

#### LES DISCOURS

#### M. Herbart, président de la Chambre de Commerce

M. Herbart prend le premier la parole pour associer la Chambre de Commerce de Dunkerque à l'hommage que l'on rend à la mémoire d'un grand citoyen. C'est un hon-

**Sujet allégorique à la base du Monument**

Brunel, professeur au collège Jean-Bart, avait écrit le projet de la statue de Jean-Baptiste Trystram. Pendant cette exécution, on enlève le voile qui recouvre la statue. Chacun s'extasia sur la ressemblance de celle-ci.

La fin de la cantate est couverte d'applaudissements et les discours commencent.

#### M. Trystram s'occupe de la question minière à la région

Le port prend un développement rapide et constant. C'est l'œuvre de Trystram.

M. Herbart rend aussi hommage aux fondateurs de notre établissement maritime ; il rappelle les efforts des rapatriés qui se souvenaient de leur pays natal et travaillaient à la prospérité de Dunkerque ; il rappelle aussi les efforts de Jean-Baptiste Trystram, qui a été le premier à se consacrer à la question du port de Dunkerque.